



**COORDINATION DES ONG  
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

**Coordination des ONG pour les droits de l'enfant**

Personne de contact : Frédérique Van Houcke

Rue Marché aux Poulets 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: [info@lancode.be](mailto:info@lancode.be)

Site Internet : [www.lancode.be](http://www.lancode.be)



# TABLE DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| Introduction.....  | 5  |
| 1. Présentation de la CODE .....   | 7  |
| 2. Membres effectifs et associations observatrices.....  | 9  |
| 2.1. Candidatures et adhésion de nouveaux membres en 2013 .....                                  | 9  |
| 2.2. Membres effectifs .....   | 10 |
| 1) Amnesty International Belgique francophone.....   | 10 |
| 2) Association Française Dolto.....  | 10 |
| 3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles.....   | 10 |
| 4) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE) .....                | 11 |
| 5) Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique .....                            | 11 |
| 6) Conseil de la Jeunesse.....   | 12 |
| 7) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone.....                     | 12 |
| 8) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique ..... | 12 |
| 9) Ligue des droits de l'Homme .....   | 13 |
| 10) Ligue des familles.....  | 13 |
| 11) Plan Belgique.....   | 13 |
| 12) Services Droits des Jeunes (SDJ) .....   | 14 |
| 13) UNICEF Belgique.....   | 14 |
| 2.3. La CODE : la force du travail en réseau.....  | 15 |
| 3. Fonctionnement .....  | 17 |
| 3.1. Personnel .....   | 17 |
| 3.2. Siège social.....   | 17 |
| 3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social.....                             | 18 |
| 3.4. Formation du personnel .....  | 18 |
| 3.5. Reconstitution d'affiliation à la FESEFA .....  | 18 |
| 4. Conseil d'administration et statuts .....   | 19 |
| 5. Financement des activités.....  | 21 |
| 5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....                               | 21 |
| 5.2. Ministre de la Justice .....  | 21 |
| 5.3. Ministre de l'Enfance .....   | 22 |
| 5.4. Autres rentrées financières .....   | 23 |
| 5.5. Recherche de nouveaux subsides.....   | 23 |
| 6. Activités .....   | 25 |
| 6.1. Rapport alternatif (suivi).....   | 25 |
| 6.2. Publications (Education permanente et autres).....  | 25 |
| 1) Réalisation d'analyses et études.....   | 26 |
| 2) Autres publications .....   | 29 |
| 6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)..... | 33 |
| 1) Politique générale en matière de droits de l'enfant.....                                      | 33 |
| 2) Pauvreté34  |    |
| 3) Participation.....  | 35 |
| 4) Violence 36   |    |
| 5) Justice juvénile .....  | 36 |

|  |    |
|--|----|
| 6) Migration.....  | 37 |
| 7) Relations personnelles avec les parents .....   | 38 |
| 8) Enseignement, accueil et extrascolaire .....  | 39 |
| 9) Aide à la jeunesse.....   | 39 |
| 10) Santé.....   | 40 |
| 11) Médias et consommation .....   | 40 |
| 12) Traite.....  | 40 |
| 6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail .....                      | 41 |
| 1) Commission nationale pour les droits de l'enfant .....                                      | 41 |
| 2) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse .....                  | 41 |
| 3) Délégué général aux droits de l'enfant .....  | 42 |
| 4) Fondation Roi Baudouin.....   | 42 |
| 5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen .....  | 42 |
| 6) Groupe des ONG et CRIN .....  | 43 |
| 7) Eurochild .....   | 43 |
| 8) Plate-forme « Mineurs en exil ».....  | 44 |
| 9) Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.....                                  | 44 |
| 10) Groupe Article 40.....   | 44 |
| 11) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant .....                                     | 45 |
| 12) What do you think ?.....   | 45 |
| 6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant ..... | 47 |
| 1) Présentations .....   | 47 |
| 2) Festival des droits de l'enfant ZERO>18 .....   | 47 |
| 6.6. Collecte et passage d'informations .....  | 49 |
| 1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc. ....               | 49 |
| 2) Abonnements à des lettres d'infos .....   | 50 |
| 3) Rencontres .....  | 50 |
| 4) « On parle de nous... » .....   | 51 |
| 5) Relais presse.....  | 52 |
| 6.7. Communication.....  | 53 |
| 1) Site Internet .....   | 53 |
| 2) Informations aux membres.....   | 54 |
| 3) Travail graphique .....   | 54 |
| 6.8. Planification .....   | 55 |
| 7. Conclusions et perspectives .....   | 57 |

## Introduction

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup> en Belgique, via un travail d'étude, d'information et de plaidoyer. Elle est notamment responsable de la rédaction du Rapport alternatif sur l'application de la Convention en Belgique, qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le présent rapport d'activités couvre l'année 2013 et est destiné à nos membres, nos partenaires et nos pouvoirs subsidiaires.

L'année 2013 a été marquée, dans le prolongement de l'année 2012, par de nombreuses rencontres avec des professionnels des droits de l'enfant et de l'Aide à la jeunesse dans le cadre de nos études sur les relations entre enfants placés et familles d'origine.

En outre, 2013 a été l'occasion d'une nouvelle participation à l'organisation du Festival ZERO>18 ; cette troisième édition a fait l'objet d'une double localisation (Bruxelles et Charleroi), et la CODE s'est particulièrement investie à ce niveau.

L'année 2013 a également été marquée par d'importantes réflexions sur l'évaluation et la planification de nos activités, afin d'utiliser au mieux nos ressources, de nous adapter au contexte politique et financier particulièrement complexe et d'optimiser les relations avec nos partenaires.

Comme les années précédentes, le travail d'éducation permanente de la CODE a constitué le fil rouge des activités de l'année écoulée. Ce travail d'étude et d'analyse a été réalisé dans un souci de pluridisciplinarité et de rigueur avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

La composition de la CODE, réseau constitué de 13 associations actives en matière de droits de l'enfant, permet un échange d'informations précis et régulier, au service du suivi de dossiers prioritaires en matière de droits de l'enfant. Citons, en 2013, la lutte contre la pauvreté des enfants, les mineurs étrangers, la justice juvénile, la mendicité, les questions en lien avec la parentalité. Ce travail se traduit, le plus souvent, par des prises de position communes.

Cette capacité à rassembler et à travailler ensemble de la CODE a permis l'adhésion d'un nouveau membre en 2013, à savoir les Services Droit des Jeunes (SDJ), AMOs (aide en milieu ouvert), acteurs de première ligne en faveur de la défense des droits des enfants, des jeunes

---

<sup>1</sup> Ci-après : la Convention.

et de leurs familles.

D'une manière générale, la CODE est régulièrement sollicitée pour partager son expertise à plusieurs niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, de toutes tendances confondues. Suite à la publication de ses études ou de ses analyses, la CODE est également contactée à intervalles réguliers par le grand public et par les médias.

Comme chaque année, un travail important a été réalisé en matière de communication, articulé autour du site internet ([www.code.be](http://www.code.be)), régulièrement alimenté de publications, d'actualités et d'évènements en matière de droits de l'enfant.

Au niveau financier, malgré quelques inquiétudes relatives au subside justice et une vigilance de mise sur l'évolution de ce dernier, la situation de la CODE, bien que modeste, est restée stable. Grâce au subside récurrent obtenu par le biais de l'Education permanente depuis 2007, trois permanents, engagés à temps partiel, assurent les missions de la CODE en faveur des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport d'activités 2013, et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**Le 20 mai 2014,**  
**Frédérique Van Houcke**  
**Valérie Provost**  
**Juliette Panisset**

# 1. Présentation de la CODE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de 13 associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion et de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde<sup>2</sup>.

La CODE a fêté ses 18 ans en 2012. Elle a vu le jour en 1994 dans le cadre de l'élaboration du premier rapport officiel belge sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à l'initiative de la section belge de l'asbl Défense des enfants international (DEI). La CODE s'est constituée en asbl en 2000.

Elle a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant.

Les associations qui font actuellement partie de la CODE sont : Amnesty International Belgique francophone, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, les Services Droit des Jeunes, ainsi que UNICEF Belgique.

Le 13 juin 2013, l'association Services Droits de Jeunes est devenue notre treizième membre.

Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

Comme rappelé en introduction, la CODE a pour objet principal de réaliser, en collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le **rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant**<sup>3</sup> des Nations Unies en vertu de l'article 44 (e) de la Convention.

En vertu de l'article 45 (a) de la Convention, les ONG nationales et internationales sont en

---

<sup>2</sup> Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

<sup>3</sup> Le Comité des droits de l'enfant est l'institution des Nations Unies basée à Genève gardienne de la bonne application de la Convention par les pays signataires.

effet invitées par le Comité des droits de l'enfant à formuler leurs observations sur l'état du droit et la mise en œuvre de celui-ci afin de compléter les rapports officiels dans les domaines où le rapport du gouvernement n'en fournit pas suffisamment ainsi que dans les domaines sensibles où les ONG considèrent que l'information officielle transmise est incorrecte ou partielle.

Suite à la présentation des rapports officiels et alternatifs<sup>4</sup>, le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention.

**Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies** est un axe central de travail de la CODE.

En sa qualité d'association reconnue par l'Education permanente, la CODE participe également à diverses autres activités :

- **Travail en réseau** : La CODE souhaite être un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations (membres ou non), de citoyens, d'administrations, de ministres et de parlementaires et de bureaux d'études de partis politiques. Des informations en lien avec les droits de l'enfant sont par ailleurs diffusées sur le site Internet de la CODE via les rubriques « Actualités » et « Agenda », et via un « Focus ».
- **Participation à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique** : Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Plate-forme « Mineurs en exil », etc.
- **Rédaction d'analyses et d'études** : Conformément à sa reconnaissance par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CODE réalise une étude et quinze analyses (articles) par an. Ces travaux sont publiés sur le site Internet de la CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du Droit des Jeunes).
- **Organisation (ou co-organisation) d'autres activités, à titre ponctuel et selon l'actualité** : Le « Mois pour les droits de l'enfant » à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention (2009) et le Festival ZERO<18 (2011, 2012 et 2013) ou encore, à la demande et selon nos possibilités, animations à l'attention du grand public sur les droits de l'enfant (par exemple, dans le cadre d'un apéro-débat, après un spectacle, dans une Haute école), mais aussi, de manière plus structurelle, présentation dans le cadre du Certificat interdisciplinaire des droits de l'enfant organisé par le CIDE,...

---

<sup>4</sup> Au rapport alternatif des ONG s'ajoutent respectivement celui des ombudsmen (Délégué général aux droits de l'enfant et Kinderrechtencommissaris) et celui des enfants (UNICEF Belgique).



## **2. Membres effectifs et associations observatrices**

Toute association qui souhaite devenir membre de la CODE doit adresser une demande écrite et motivée au Conseil d'administration. Elle reçoit ensuite une copie de la Charte et des statuts de la CODE, et est invitée à venir présenter ses activités et ses motivations lors d'une réunion régulière des membres. Sa nomination fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. Si les motivations ou les critères d'adhésion ne semblent pas suffisamment remplis (voir liste ci-dessous), l'Assemblée générale de la CODE peut proposer un statut d'observateur pendant un temps déterminé.

Le statut de membre est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Communauté germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif quinquennal.

Le statut d'observateur est octroyé pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment fixé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.

En 2013, la CODE a pu compter sur 13 associations membres effectifs. Elles sont présentées ci-dessous.

### **2.1. Candidatures et adhésion de nouveaux membres en 2013**

2013 a vu l'adhésion d'un nouveau membre et deux associations ont manifesté leur intérêt de collaborer avec la CODE.

Les Services Droits des jeunes ont présenté leur candidature le 1<sup>er</sup> mars 2013 afin de devenir membre de la CODE. Christelle Trifaux, directrice du SDJ Bruxelles, fut invitée à la réunion du 23 mai. Les SDJ sont devenus membres à l'unanimité des membres de la CODE le 13 juin 2013. L'association Services Droits de Jeunes est donc devenue le treizième membre de la CODE.

Par ailleurs, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), qui constitue un réseau d'associations en Wallonie, et Famisol, association qui veille à l'accompagnement d'enfants

en situation de handicap, ont manifesté leur intérêt à collaborer avec la CODE. Ce souhait s'est exprimé lors de rencontres en novembre 2013 (lors du Festival ZERO>18 notamment). Pour le RWLP, il s'est traduit par une demande d'adhésion à la CODE en date du 10 octobre 2013. Les formalisations de collaborations (sous l'une ou l'autre forme) interviendront en 2014.

## **2.2. Membres effectifs**

### **1) Amnesty International Belgique francophone**

Amnesty International est un mouvement mondial qui tente d'empêcher certaines des violations les plus graves des droits humains. Ce mouvement de bénévoles est actuellement présent dans 92 pays. Il prend en charge des cas d'enfants, d'hommes et de femmes dont les droits sont bafoués. Reconnaissant que les droits de l'être humain sont indivisibles et interdépendants, Amnesty International œuvre à la promotion de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux. Amnesty International défend aussi la cause des enfants en faisant mieux connaître la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et toutes les violations dont les enfants sont victimes dans le monde.

**Personnes de contact : Françoise Dieryck et Geneviève Huon (à partir de septembre 2013)**  
Rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles - 02/538.81.77 - aibf@aibf.be - www.amnesty.be

### **2) Association Française Dolto**

La mission prioritaire de l'Association Française Dolto est de soutenir les parents et les professionnels de l'enfance et d'effectuer un travail de prévention déterminant pour le bon développement de l'enfant. Le rôle de l'Association Française Dolto est de soutenir les compétences des parents et leurs capacités à imaginer leur propre système d'éducation, ainsi que les compétences des professionnels et ce rôle si important qu'ils jouent auprès des parents dans une responsabilité partagée de l'éducation des enfants dès la naissance.

**Personne de contact : Philippe Béague**  
Rue du Trône 214 à 1050 Bruxelles - 02/731.95.72 - fdolto@skynet.be - www.associationfdolto.be

### **3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles**

L'association ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles rassemble des personnes en situation de grande pauvreté et d'autres citoyens qui s'engagent avec eux. Ensemble, ils cherchent à mettre en œuvre des actions de lutte contre la misère. L'association a pour but de permettre à chaque personne, famille ou groupe social de vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine et de développer librement des projets pour eux-mêmes et pour l'ensemble

de la société, ainsi que de faire respecter l'ensemble des droits des personnes vivant dans la grande pauvreté. Convaincue que les droits fondamentaux sont indivisibles et interdépendants, l'association pense qu'on ne peut aborder la question des droits de l'enfant sans la lier à celle du droit de vivre en famille. Elle attache une attention particulière à la problématique de la pauvreté des enfants qui est étroitement liée à la réalité de la pauvreté de leur famille et de leur milieu.

**Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq**

**Avenue Victor Jacobs 12 à 1040 Bruxelles - 02/647.99.00 - atd-qm.belgique@skynet.be - www.atd-quartmonde.be**

#### **4) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)**

BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste qui regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine de promoteurs issus du milieu associatif et des pouvoirs publics locaux actifs dans le secteur de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes en Région bruxelloise. BADJE est un lieu d'information, de rencontre et d'échange ayant pour but de promouvoir une politique cohérente de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes, de favoriser la participation de ceux-ci à la vie sociale ainsi que leur développement harmonieux. Plus globalement, BADJE agit en vue de la mise en œuvre d'une véritable politique globale de l'enfance en Belgique francophone.

**Personne de contact : Séverine Acerbis**

**Rue de Bosnie 22 à 1060 Bruxelles - 02/248.17.29 - Courriel : info@badje.be - Site Internet : www.badje.be**

#### **5) Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique**

L'asbl BICE Belgique est l'antenne belge du BICE International. Le BICE a pour tâche centrale de réfléchir aux droits des enfants qui vivent sur le territoire belge. Le BICE s'inspire des valeurs de l'Évangile et souhaite promouvoir une Église accueillante, solidaire et progressiste. Il est un observatoire de la situation des droits de l'enfant en Belgique. Il réagit à l'actualité tant pour les expériences de bienveillance, qu'en dénonçant les manques et en proposant des améliorations. Le BICE Belgique participe pleinement aux travaux du BICE International, très engagé au service des droits de l'enfant dans le monde, dans une perspective chrétienne. Il multiplie les activités de sensibilisation, notamment auprès des autorités politiques internationales.

**Personnes de contact : Jean-Yves Hayez et Baudouin Hecquet (jusqu'en mars 2014)**

**Chaussée de Wavre 205 à 1050 Bruxelles - 02/647.62.66 - jyhayez@uclouvain.be et b.hecquet@belgacom.net  
www.bice.org**

## **6) Conseil de la Jeunesse**

Créé il y a plus de 30 ans, le Conseil de la Jeunesse (ex-CJEF) est un conseil consultatif qui a pour mission de porter la parole des jeunes en Belgique francophone. Cette structure a pour objectif la valorisation de l'image et de l'engagement des jeunes, la promotion de leur expression, leur représentation dans différents organes de concertation, ainsi que la coordination des actions menées par ses membres (83 organisations de jeunesse). Le Conseil de la Jeunesse exerce une fonction de vigilance et d'interpellation face aux politiques touchant la jeunesse. Diverses commissions ou groupes de travail gèrent les dossiers liés à différents thèmes : emploi, culture, éducation, développement durable, éducation à la citoyenneté, etc. Ces commissions prônent également la participation des jeunes dans les décisions qui les concernent. Par ailleurs, le Conseil de la Jeunesse est représentatif des jeunes belges francophones auprès du monde politique en général et du Ministre de la Jeunesse en particulier.

**Personnes de contact : Géraldine Motte (jusqu'octobre 2013) et Thomas Naessens (jusqu'en juin 2014)**  
Boulevard Léopold II 44 à 1080 Bruxelles - 02/413.29.30 - conseil.jeunesse@cfwb.be - www.cjef.be

## **7) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone**

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale créée en 1979. Son objectif est d'assurer une action internationale continue, systématique et concertée visant à faire connaître et à protéger les droits de l'enfant. DEI est dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'UNICEF et du Conseil de l'Europe. L'organisation compte des membres dans plus de 60 pays et des sections nationales dans 40 pays. La section belge de DEI a comme objectif prioritaire de veiller à ce que la Belgique respecte les engagements qui découlent de l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, elle reçoit toute information faisant état d'une inadéquation de la législation belge ou de pratiques étatiques avec la Convention et effectue toute interpellation nécessaire au respect de celle-ci.

**Personne de contact : Benoît Van Keirsbilck**  
Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/203.78.08 - bvankeirsbilck@defensedesenfants.be  
www.dei-belgique.be

## **8) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique**

ECPAT est un réseau pluraliste international qui lutte à la fois pour faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants, plaide pour une politique Nord-Sud équitable et s'engage pour un développement responsable, durable et participatif des pays du Sud. ECPAT a développé des actions juridiques, éducatives et politiques. L'association porte une attention particulière à

l'influence du secteur touristique, des jeunes eux-mêmes via une participation active dans la lutte contre l'exploitation, de l'appareil judiciaire et des autorités.

**Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur**  
**Boulevard Paepsem 20 à 1070 Bruxelles (jusqu'en février 2014) - Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles (à partir de mars 2014) - 02/522.63.23 - info@ecpat.be - www.ecpat.be**

## **9) Ligue des droits de l'Homme**

L'objet social de la Ligue des droits de l'Homme est de défendre et promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, la Charte sociale européenne, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La Ligue combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination, et notamment toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains. Affirmer et défendre la primauté du droit, le considérer comme une arme et s'en servir pour qu'aucun homme n'échappe à sa protection et à ses obligations, tels sont les fondements de l'action de la Ligue des droits de l'Homme.

**Personnes de contact : Anne-Catherine Rasson (jusqu'en février 2014) et Manuel Lambert**  
**Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles - 02/209.62.87 - ldh@liguedh.be - www.liguedh.org**

## **10) Ligue des familles**

La Ligue des familles a pour objet social de défendre les familles, leurs droits, leurs intérêts moraux et matériels en dehors de toute condition d'appartenance, d'origine, de statut ou d'option de vie. Elle promeut la structure familiale, unité de vie, d'échanges, de relations, d'apprentissage et de transmission de valeurs où s'inscrivent notamment génération, parenté et filiation, fondement de la société comme lieu de développement personnel et motif d'implication active de l'individu au sein de la société. Elle veille à permettre à tous les individus et toutes les familles d'accéder aux solutions les plus dignes et les plus favorables à leur épanouissement et à l'accomplissement de leur vie relationnelle dans le respect des valeurs de la démocratie.

**Personne de contact : Michel Torrekens**  
**Avenue Emile de Beco 109 à 1050 Bruxelles - 02/507.72.11 - info@liguedesfamilles.be - www.citoyenparent.be**

## **11) Plan Belgique**

Plan International est une organisation internationale de développement centrée sur l'enfant, sans aucune attache politique ou religieuse. Elle a été fondée en 1937 et est

aujourd'hui active dans 62 pays : 46 pays en développement (les « pays de programmes »), répartis en Afrique, Amérique latine et Asie, auxquels s'ajoutent 16 pays dans le Nord (les « pays donateurs »). Son objectif est d'améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement. Plan Belgique a été fondée en 1984. En plus d'apporter son soutien aux programmes de Plan International, l'organisation réalise des projets en collaboration directe avec ses pays partenaires. En Belgique, Plan informe et sensibilise le grand public et le monde politique au sujet de l'importance d'une coopération au développement basée sur les droits de l'enfant.

**Personne de contact : Anthony Vanoverschelde**

**Galerie Raventstein 3 bte 5 à 1000 Bruxelles - 02/504.60.00 - [info@planbelgique.be](mailto:info@planbelgique.be) - [www.planbelgique.be](http://www.planbelgique.be)**

## **12) Services Droits des Jeunes (SDJ)**

Créés en 1978, les SDJ sont agréés et subsidiés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que Services d'aide en milieu ouvert (AMO) et particulièrement en tant que services spécialisés dans l'aide juridique à titre principal. Dans ce cadre, les services se sont fixés pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles. Il s'agit de services sociaux qui assurent une aide sociale et juridique. Les SDJ déploient leurs actions selon deux axes spécifiques : l'aide individuelle (organisation de permanences physiques et téléphoniques pour répondre aux demandes des jeunes et/ou de leurs familles) et l'action communautaire : à partir de l'observation de la multiplicité des situations que nous gérons, nous réfléchissons à une démarche plus globale afin de lutter contre certains dysfonctionnements de notre société. Ils organisent des formations à l'attention des professionnels.

**Personne de contact : Christelle Trifaux**

**Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/209.61.61 - [bruxelles@sdj.be](mailto:bruxelles@sdj.be) - [www.sdj.be](http://www.sdj.be)**

## **13) UNICEF Belgique**

L'UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il agit en toute indépendance sur base de la Convention relative aux droits de l'enfant et intervient sans distinction de race, de sexe, de religion ou de nationalité. Les programmes de l'UNICEF sont actuellement menés dans 161 pays en développement ou en transition économique. Leurs principaux bénéficiaires sont les plus démunis, les enfants et les mères. D'une manière générale, l'UNICEF reste constamment attentif au respect des droits de l'enfant, partout dans le monde. UNICEF Belgique mène un plaidoyer actif auprès des autorités et du public pour que l'on accorde davantage d'attention aux droits de l'enfant tant dans la politique nationale que dans nos relations internationales. Par le projet « What do you think ? »<sup>5</sup>, UNICEF Belgique met en oeuvre le droit à la participation des enfants et des jeunes les plus vulnérables ; dans ce cadre, il les associe notamment au rapportage devant le Comité des droits de l'enfant.

---

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voyez [www.whatdoyouthink.be](http://www.whatdoyouthink.be).

Personne de contact : Maud Dominicy

Boulevard de l'Impératrice 66 à 1000 Bruxelles - 02/230.59.70 - [info@unicef.be](mailto:info@unicef.be) - [www.unicef.be](http://www.unicef.be)

### **2.3. La CODE : la force du travail en réseau**

La capacité à rassembler et à travailler ensemble fait de la CODE un réseau vivant et dynamique en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant.

Les réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations.

En 2013, les membres de la CODE se sont réunis les 22 janvier, 19 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin (AG), 17 septembre (AG extraordinaire) et 17 décembre.





## **3. Fonctionnement**

### **3.1. Personnel**

En 2013, la CODE a employé quatre permanents : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 80%), Simon Roemen (CDD, 50%, de février à septembre 2013) et Juliette Panisset (CDD, 50%, d'octobre à décembre 2013). Les permanents ont contribué aux diverses activités de l'association, chacun ayant ses spécificités.

Frédérique Van Houcke, juriste de formation, travaille depuis 2001 pour l'asbl et assume la fonction de coordinatrice. Elle assure la coordination des activités, la réalisation des rapports d'activités et financiers et la recherche de fonds de la CODE.

Valérie Provost, psychologue sociale, travaille à la CODE depuis novembre 2005 et est employée en tant que collaboratrice universitaire. Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ». Elle travaille en première ligne sur les études annuelles de la CODE.

Le troisième contrat est un contrat mi-temps et à durée déterminée. Etant donné le temps de travail proposé et le caractère plus précaire de ce contrat, garantir une continuité de ce contrat est plus compliqué et a nécessité deux recrutements successifs en 2013. De février à septembre, Simon Roemen, diplômé en sciences politiques et en droit international public, s'est consacré au travail d'éducation permanente et de communication (analyses, lettre d'infos, site Internet, etc.). Simon ayant souhaité mettre fin à son contrat (du fait d'un nouveau projet professionnel), la CODE a engagé Juliette Panisset, également diplômée en sciences politiques. Juliette a travaillé à la CODE à mi-temps, d'octobre à décembre 2013.

La combinaison de ces trois contrats à temps partiels permet d'assurer une permanence les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Enfin, dans le cadre d'une convention de stage entre la CODE et l'UCL, Aurélie Gillis, en dernière année de Master en droit à l'UCL, a réalisé un stage à la CODE qui s'est déroulé d'octobre 2012 à février 2013.

### **3.2. Siège social**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008, la CODE est locataire principal du 5<sup>ème</sup> étage du n° 30 de la rue Marché aux Poulets, située à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008. Jusque juin 2013, la CODE a sous-loué la moitié de ses locaux à DEI Belgique section francophone, partageant sa sous-

locations avec l'asbl Jeunesse et Droit et le Journal du Droit des Jeunes. Une convention de sous-location prévoit les conditions de cette sous-location. Le loyer et les charges annuelles sont partagés à 50%. DEI nous a informés de son souhait de mettre fin à la sous-location à partir de juillet 2013 afin de rejoindre l'ensemble du premier étage du même immeuble.

Une annonce de sous-location a dès lors été diffusée. Divers contacts et visites ont été réalisés dans ce cadre de juillet à décembre. C'est en décembre que nous avons signé une convention de sous-location avec une association membre de la CODE, ECPAT Belgique, qui a rejoint les bureaux de la CODE en mars 2014.

La proximité de la CODE avec les autres associations présentes dans l'immeuble (Service Droit des Jeunes Bruxelles, DEI Belgique section francophone ; Jeunesse et droit ; Journal Droit des Jeunes ; ECPAT à partir de mars 2014) permet de bonnes collaborations.

### **3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social**

Depuis janvier 2010, Frédérique Van Houcke s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, justification des subsides auprès des pouvoirs subsidants, tenue des facturiers et des pièces comptables, congés, etc.). La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par la coordinatrice. C.M.G. scrl est également en charge du secrétariat social de la CODE depuis janvier 2008.

La proximité avec le SDJ (même adresse, aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages), devenu membre de la CODE en juin 2013, permet à la CODE de jouir de certaines facilités sur un plan logistique (ex. grande salle de réunion au 4<sup>ème</sup> étage).

### **3.4. Formation du personnel**

Cette année, Frédérique a participé à une formation d'une semaine intensive de néerlandais au CLL (juillet).

### **3.5. Reconstitution d'affiliation à la FESEFA**

En 2013, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes, qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations -de tous horizons philosophiques- actives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le service juridique de la FESEFA a été rencontré lors d'une réunion le 9 septembre 2013 dans le cadre de questions relatives au projet de règlement de travail.

## 4. Conseil d'administration et statuts

Après avoir été une association de fait pendant plusieurs années, la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification : 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006).

Du 21 juin 2011 au 17 septembre 2013, le Conseil d'administration a été composé, pour une durée d'un peu plus de 2 ans, par :

- Présidente : Maud Dominicy, représentante d'UNICEF Belgique ;
- Vice-Président : Michel Torrekens, représentant de la Ligue des familles ;
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentante de Badje ;
- Secrétaire : Jean-Yves Hayez, représentant du BICE ;
- Administrateur : Benoit Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique.

Maud Dominicy n'a pas souhaité se représenter comme Présidente pour la période 2013-2015. Un nouveau président a dès lors été élu. C'est ainsi que depuis le 17 septembre 2013, le CA de la CODE est composé, pour une durée de 2 années, comme suit :

- Président : Michel Torrekens, représentant de la Ligue des familles ;
- Vice-présidente : Ariane Couvreur, représentante d'ECPAT ;
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentant de Badje ;
- Secrétaire : Jean-Yves Hayez, représentant du BICE ;
- Administrateur : Benoît Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique.

Ces modifications ont été actées au Moniteur belge.

En 2013, l'Assemblée générale annuelle de la CODE (présentation du rapport d'activités, des comptes 2012 et du budget 2013) s'est déroulée le 20 juin. Une Assemblée générale extraordinaire s'est déroulée le 17 septembre pour la réélection du Conseil d'administration.



## **5. Financement des activités**

En 2013, la CODE a bénéficié de 3 subsides provenant respectivement du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Ministre de la Justice (niveau fédéral), ainsi que du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2013, ces trois subsides ont permis d'engager trois permanents à temps partiel pour un équivalent de 2 temps plein et de prendre en charge les frais de fonctionnement de la CODE.

### **5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Le subside le plus important émane de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de la Culture). Un contrat-programme qui a porté sur une première période de 5 ans (2007-2011) s'est clôturé en décembre 2011. Suite à une évaluation en 2011, un second contrat-programme a démarré en 2012 pour une nouvelle période de 5 ans (2012-2016).

En effet, pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, après une période provisoire de 2 ans (2005-2006), la CODE est reconnue à titre définitif par l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis lors, les montants octroyés dans ce cadre ont sensiblement augmenté. Il est clair que ce subside stabilise la situation financière de la CODE et permet d'envisager les activités sur du plus long terme. Pour l'année 2013, ils se sont élevés à 95.475 euros, ce qui correspond à 91% du subside « Education permanente » total, l'objectif final étant à terme d'arriver à 100% du montant alloué.

La CODE bénéficie également de deux subsides annuels<sup>6</sup> : il s'agit de ceux émanant respectivement de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Enfance. Ces subsides permettent de financer nos dépenses générales, et depuis plusieurs années, d'engager un permanent à temps partiel (50%) et de couvrir divers frais de fonctionnement.

### **5.2. Ministre de la Justice**

La CODE est subsidiée par le Ministre de la Justice depuis novembre 2000. Il s'agit du subside le plus ancien de la CODE, bien que cela soit un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. Dans un premier temps, un subside de 18.500 euros a permis d'engager à mi-temps une personne et d'assurer ainsi la permanence des activités de l'association. Toutefois, ce subside ne permettait pas la prise en charge du coût total du salaire d'un collaborateur à mi-temps sans ancienneté. C'est pourquoi diverses démarches

---

<sup>6</sup> Par « subsides annuels », on entend qu'ils doivent être renégociés chaque année.

ont été entreprises auprès du Ministre de la Justice afin d'augmenter le montant du subside, et la CODE bénéficie désormais d'un subside de 30.000 euros depuis novembre 2007.

Ce même subside est également attribué à l'homologue néerlandophone de la CODE, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), qui bénéficie également d'un montant annuel de 30.000 euros.

En 2013, la situation fut particulièrement difficile en ce qui concerne l'attribution du subside Justice. En effet, bien qu'une subvention ait été inscrite au Budget 2013 (allocation de base n° 4031330013 pour un montant de 55.000 euros à l'attention de la CODE et de la Kinderrechtencoalitie, donc 27.500 euros par association, et non 30.000 euros comme précédemment), la CODE a été informée en septembre que ce subside avait été bloqué dans le cadre des économies budgétaires demandées par le Gouvernement fédéral.

Divers contacts ont alors été établis avec le Cabinet Justice, ainsi qu'avec le Cabinet Budget. Des contacts formels et informels ont également été pris avec le Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte en parallèle. Dans le cadre de divers échanges avec la Justice, la CODE a appris début décembre que le subside serait bien octroyé en 2013. Un arrêté a été signé le 26 décembre 2013 pour couvrir les frais de l'année 2013.

Par ailleurs, notons qu'en ce qui concerne les perspectives futures, la CODE et la KIRECO sont particulièrement inquiètes. Le subside Justice est en effet visé par le transfert de compétences dites « usurpées » du Fédéral vers les entités fédérées. Dans ce cadre, et ce depuis 2011, divers contacts ont été pris avec les Cabinets du Premier Ministre, de la Ministre de la Justice et du Ministre-Président de la FWB (courriers, divers appels, contacts formels et informels). Ce transfert, maintes fois annoncés depuis 2011, n'a pas été réalisé en 2013. Nous y resterons particulièrement attentifs pour la suite.

### **5.3. Ministre de l'Enfance**

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au départ, ce subside a permis d'augmenter le temps de travail de la première permanente de la CODE d'un ½ temps à un 4/5<sup>ème</sup> temps, et aussi de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement de l'asbl.

L'arrêté du 18 mars 2013 nous octroyant un subside de 20.000 euros a couvert la période du 16 décembre 2012 au 31 décembre 2013.

## **5.4. Autres rentrées financières**

Les activités de la CODE sont également subsidiées par les cotisations annuelles des membres. Suite à une discussion de l'Assemblée générale du 22 avril 2008, il a été décidé que, à partir de l'année 2009, la cotisation annuelle serait de 125 euros par an (et non plus de 250 euros), avec un montant minimum de 25 euros (pour les associations disposant de peu de moyens qui feraient la demande d'une réduction de cotisation).

La CODE peut également compter sur la rentrée mensuelle d'une sous-location facturée à l'association partageant la location avec la CODE du 5<sup>ème</sup> étage de la rue Marché aux Poulets, et ce, pour la moitié du loyer, ainsi que les charges. Notons toutefois concernant l'année 2013, seule la moitié de l'année peut être imputée dans les rentrées, puisque DEI a occupé la sous-location de janvier à juin 2013. Ensuite, malgré la recherche active d'un nouveau sous-locataire, les locaux sont demeurés vides (et ce, jusque mars 2014).

## **5.5. Recherche de nouveaux subsides**

La CODE est à la recherche d'autres sources de financement.

En 2013, outre divers contacts informels avec le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un courrier a été envoyé au Ministre-Président le 4 juin 2013, notamment dans le cadre des discussions relatives aux compétences usurpées. Le Cabinet n'a pas répondu officiellement à la CODE.

La CODE a également répondu à un marché de service proposé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) relatif à l'éducation à la citoyenneté. Un projet a été déposé le 18 novembre 2013. Bien que diverses qualités aient été valorisées dans la réponse de l'OEJAJ, la CODE n'a pas été choisie comme prestataire principal.

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction des subsides, à la réalisation de rapports divers (financiers et d'activités) et à la recherche de nouveaux subsides nécessitent beaucoup d'investissement, de stress (nous pensons en particulier à l'attribution très tardive du subside Justice) et de temps.





## **6. Activités**

En 2013, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- Rapport alternatif (suivi) ;
- Publications (Education permanente et autres) ;
- Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant ;
- Collecte, partage et transmission d'informations ;
- Communication ;
- Planification.

Les activités sont présentées dans les pages qui suivent.

### **6.1. Rapport alternatif (suivi)**

La CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique.

Comme précisé dans nos rapports d'activités précédents, les années 2009 et 2010 ont été consacrées à la rédaction du 3<sup>ème</sup> Rapport alternatif, qui a bénéficié de présentations à divers niveaux ainsi que d'un important travail de promotion d'une manière générale (communiqués de presse, publication et envoi du Rapport en français à tous nos partenaires, etc.).

La prochaine échéance a été fixée à 2017 par le Comité des droits de l'enfant. D'ici là, la CODE poursuit son travail de récolte de données et l'élargissement de son expertise à travers son travail de publications d'analyses et études, tout en continuant à diffuser son rapport 2010, dont les grandes lignes sont toujours d'actualité.

### **6.2. Publications (Education permanente et autres)**

La CODE publie des articles et des études à intervalles réguliers dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant et de l'enfance de manière générale, ainsi qu'au grand public. Un effort de

vulgarisation est donc réalisé, le plus souvent dans une perspective pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.).

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires.

Enfin, il arrive que des articles soient écrits par les permanents à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (notamment le Journal du Droit des Jeunes) ou feuilles d'infos.

Nos publications 2013 sont détaillées ci-après.

## **1) Réalisation d'analyses et études**

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Comme souligné à de nombreuses reprises, notre association étant un réseau, plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres. Ceci dit, notons que dans tous les cas, il s'agit bien de « productions CODE ».

En 2013, une réflexion a été entamée dans le cadre de la planification afin de clarifier le cadre de travail pour la collaboration des membres à la rédaction des analyses. Un document, intitulé « Consignes de collaboration pour la rédaction pour la réalisation des analyses de la CODE » a été élaboré par les permanentes et présenté aux membres pour commentaires et, par la suite, pour approbation. Ce travail sera poursuivi en 2014.

Les divers thèmes repris ci-après ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

Ci-après, nous développons les analyses et étude publiées en 2013.μ

### **a. Analyses**

Voici la liste des analyses publiées pour l'année 2013 :

1. « Prises en charge et placements par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : les motifs », avril 2013 ;
2. « La pauvreté, un motif de placement d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles ? », mai 2013 ;

3. « Recommandation européenne 'Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité'. La CODE fait le point ! », juin 2013 ;
4. « Mendicité avec enfants : l'arsenal législatif est suffisant mais un renforcement des droits des enfants roms s'impose », juin 2013 ;
5. « Allocations familiales. Partie I : hier et aujourd'hui », juin 2013 ;
6. « Allocations familiales. Partie II : et demain ? », juin 2013 ;
7. « Droits de l'enfant dans la coopération au développement : que dit la nouvelle loi ? », juillet 2013 ;
8. « Placement d'enfants : droit de vivre en famille, droit d'être protégé ou le difficile équilibre en faveur de l'intérêt de l'enfant », septembre 2013 ;
9. « SAC et droits de l'enfant : quelle compatibilité ? », octobre 2013 ;
10. « L'impact de la directive européenne contre la traite des êtres humains sur la protection des enfants en Belgique », octobre 2013 ;
11. « Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités pour le politique ? », septembre 2013 ;
12. « Egalité des chances à l'école : un défi urgent à relever ! », novembre 2013 ;
13. « Création d'un tribunal de la famille : quels avancées ? », décembre 2013 ;
14. « Accueil des enfants étrangers : la Belgique est condamnée ! », décembre 2013 ;
15. « Enfants victimes de violences conjugales », décembre 2013.

Toutes nos analyses sont disponibles dans la rubrique Publications du site Internet de la CODE ([www.lacode.be](http://www.lacode.be)).

## **b. Etude**

En 2012 et en 2013, la CODE a travaillé la question des relations entre l'enfant placé dans le cadre de l'Aide à la jeunesse<sup>7</sup> et sa famille. Nous nous sommes intéressés en particulier à la situation des enfants ayant entre 0 et 12 ans au moment du placement.

Un premier volet a constitué l'étude 2012 et a été consacré à un état des lieux du placement (chiffres, acteurs et causes), ainsi qu'à une analyse de la législation internationale et nationale en la matière. Il porte le titre : « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie I : Etat de la situation des enfants entre 0-12 ans placés dans le cadre de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles et analyse de la législation ».

Un second volet, publié en 2013, s'attache quant à lui à présenter les perspectives en jeu concernant le maintien de contacts entre l'enfant placé et sa famille. Il analyse également les pratiques actuelles d'institutions et de professionnels en matière des relations entre l'enfant placé et sa famille, mais revient aussi sur les facteurs généraux et spécifiques susceptibles d'avoir un impact sur ces relations. Ce second volet se termine par la présentation de nombreuses recommandations.

---

<sup>7</sup> Les placements de courte durée et en urgence n'ont pas été pris en considération dans ce cadre.

Ces deux volets sont à la fois autonomes et complémentaires.

Nos deux études ont bénéficié de l'apport d'un comité d'accompagnement constitué de 4 personnes, toutes engagées dans des associations membres de la CODE : Maud Dominicy (UNICEF Belgique), Jean-Yves Hayez (BICE Belgique), Michel Torrekens (Ligue des familles) et Dominique Visée-Leporcq (ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles). En 2013, notre comité d'accompagnement s'est réuni le 17 janvier et le 18 avril. Les membres du comité ont été personnes-ressources à divers moments de l'année et aussi des relecteurs particulièrement attentifs.

Pour rappel, de longue date, la CODE manifeste un intérêt pour la question des liens entre enfants et parents. Citons nos travaux sur le droit à connaître ses origines ou encore, sur le droit aux relations personnelles des enfants de parents détenus.

Les chiffres de l'année 2011 indiquent qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 8.000 enfants ont bénéficié d'une aide spécifique en dehors du milieu de vie sous l'une ou l'autre forme : service agréé, famille d'accueil ou prestataire (internat scolaire, hôpital, crèche,...).

Ces prises en charge en dehors de la famille (essentiellement en famille d'accueil ou dans une institution de placement) concernent moins de 1% des personnes entre 0 et 18 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Questionner le placement de l'enfant dans la perspective des droits de l'enfant qui est la nôtre, c'est forcément s'interroger sur ce que (re)lie l'enfant placé et sa cellule familiale d'origine (parents, frères et sœurs éventuels, famille élargie, etc.).

Il faut savoir que la perspective des législations en vigueur est celle d'un encouragement du maintien et/ou de la restauration des liens familiaux existants entre l'enfant placé et sa cellule familiale d'origine.

Nos études 2012 et 2013 se sont basées sur une recherche documentaire, mais également sur de nombreux échanges avec des professionnels du secteur, puisque tout au long des années 2012 et 2013, nous avons rencontré pas moins d'une cinquantaine de professionnels ou experts (notamment lors d'une table ronde organisée par la CODE le 9 octobre 2012).

En parallèle, à partir de janvier 2013, la Ministre Evelyne Huytebroeck a lancé un projet, intitulé : « Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation ». Celui-ci a pris la forme de deux groupes de dialogue, l'un relatif au maintien du lien des parents avec leurs enfants placés en institutions de l'Aide à la jeunesse, l'autre au maintien du lien des parents avec leurs enfants placés en familles d'accueil. L'objectif était, à partir d'échanges d'expériences de professionnels et de familles en situation de pauvreté<sup>8</sup>, d'identifier les éléments positifs

---

<sup>8</sup> Plus précisément des parents, dont certains avaient eux-mêmes vécu un placement pendant leur enfance.

et négatifs en termes de maintien et de renforcement des liens familles-enfants. Le projet a été coordonné par le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec l'aide d'un comité de pilotage (dont la CODE a fait partie). La CODE a activement participé aux deux groupes de dialogue. Les échanges ont donné lieu à un rapport publié le 17 octobre 2013<sup>9</sup>, à l'occasion de la Journée de lutte contre la pauvreté.

Notre travail a été nourri par ces groupes de travail et également par d'autres initiatives et réflexions menées sur le sujet. La voix des familles a aussi été entendue dans ce cadre.

Les principaux constats de la CODE sont les suivants : la philosophie de la législation en vigueur est respectueuse des droits de l'enfant ainsi que de sa cellule familiale d'origine ; toutefois, sa mise en œuvre reste compliquée. Entre autres, on ne peut que constater une grande hétérogénéité des pratiques dans le domaine, et même, à certains moments et en certains endroits, un manque d'attention aux enjeux en présence, par manque de moyens, de priorité à donner ou de formation des professionnels. L'accompagnement de tous les acteurs concernés est globalement insuffisant. Diverses recommandations de la CODE sont détaillées dans le second volet de notre recherche.

La CODE espère que, dans un avenir proche, plus d'attention sera portée par le politique et l'Aide à la jeunesse à la question des relations enfants placés et familles.

## **2) Autres publications**

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) qui est tiré à 800 exemplaires. Ces diffusions permettent une bonne visibilité de notre travail et diverses retombées indirectes.

Notre travail est aussi régulièrement relayé dans les revues de nos membres, par exemple via des encarts ou des articles de synthèse. Citons Le Ligeur tiré à 55.000 exemplaires ; Badje-info, 1.400 exemplaires ; Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, 3.000 exemplaires (depuis 2011, disponible principalement sur le web) ; Enfants du Monde (UNICEF), 32.000 exemplaires au niveau national. A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligeur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Enfants du Monde).

Voici la liste des autres publications 2013 de la CODE, hors éducation permanente *stricto sensu* et site Internet.

---

<sup>9</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation*, Bruxelles : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, avec le soutien de la Communauté française, octobre 2013.

## a. Articles publiés

En 2013, trois analyses de la CODE ont fait l'objet d'une demande de publication dans une revue spécialisée. Il s'agit de :

1. « Le cyber-harcèlement chez les ados : explications et outils », JDJ n°327, septembre 2013 ;
2. « Les allocations familiales : et demain ? », JDJ n°329, novembre 2013 ;
3. « Placement d'enfants : droit de vivre en famille, droit d'être protégé ou le difficile équilibre en faveur de l'intérêt de l'enfant », repris sous le titre « Quand la famille ne protège plus assez » dans le dossier « Etre né quelque part. La santé de l'enfant, approche multidimensionnelle » de Santé Conjuguée, trimestriel de la Fédération des Maisons médicales et des collectifs de santé francophones, n°67, mars 2014, pp. 56-59.

Notons qu'une autre forme de diffusion des analyses CODE se réalise via le relais par de sites Internet autres que celui de la CODE.

Citons en particulier le centre de documentation Brudoc/CDCS-CMDC, qui relaie nombreuses de nos publications de la CODE (une vingtaine à ce jour) dans son catalogue documentaire du secteur social-santé bruxellois (de manière intéressante, Brudoc rend possible le téléchargement en ligne, tout en offrant liens diverses vers les publications de la CODE). Ainsi, depuis avril 2013, Brudoc a notamment relayé les documents suivants :

- La CODE a 18 ans ! Quelques mots sur son histoire, ses missions et son fonctionnement (2012) ;
- Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie I : Etat de la situation des enfants de 0 à 12 ans placés dans le cadre de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles et analyse de la législation (2013) ;
- La pauvreté, un motif de placement d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles ? (2013) ;
- Allocations familiales. Partie I : hier et aujourd'hui (2013) ;
- Allocations familiales. Partie II : et demain ? (2013) ;
- Les inégalités sociales en matière de santé des enfants (2010) ;
- Mendicité avec enfants : l'arsenal législatif est suffisant mais un renforcement des droits des enfants Roms s'impose (2013).

Citons également le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE), qui propose le téléchargement direct de nos études 2012 et 2013 « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles ». Ou encore, notre contribution au site [www.bruxellestempstlibre.be](http://www.bruxellestempstlibre.be) destiné au grand public qui propose un article sous le titre « L'accueil extrascolaire comme droit de l'enfant ».

De son côté, le site de SOS Jeunes permet le téléchargement direct de l'analyse « Internet et les jeunes. Le cas particulier de Facebook » que nous avons publiée en septembre 2011.

Par ailleurs, relevons que Valérie Provost est membre du Comité de rédaction du Journal du Droit des Jeunes (JDJ).

#### **b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.**

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2013 :

- 15 avril, Communiqué de presse « Les jeunes opposés aux sanctions administratives communales (SAC) à 14 ans », coordonné notamment par le Conseil de la jeunesse et la Ligue des droits de l'Homme (33 partenaires au total),
- 23 avril, « Lettre ouverte au politique contre les SAC coordonnée par le Conseil de la Jeunesse et la Vlaamse Jeugdraad » (153 signataires francophones et néerlandophones),
- 16 mai, Pétition « Halte au démantèlement du droit à l'aide juridique », coordonné par la Ligue des droit de l'Homme,
- 6 juin, Communiqué de presse « Les acteurs de droits de l'enfant défavorables à la proposition de loi sur l'exploitation de la mendicité », coordonné par la CODE (26 signataires francophones et néerlandophones),
- 7 novembre, Signature de l'Appel au débat en vue d'une refondation de l'Ecole, coordonné par l'Aped, la CGé et la Ligue des droits de l'enfant,
- 19 décembre, Communiqué de presse « La Cour constitutionnelle valide l'enfermement d'enfants innocents », signé par la CODE, DEI, la Ligue des droits de l'Homme, JRS et UNICEF Belgique.





### **6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)**

Tout au long de l'année 2013, la CODE a assuré le suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant émises en 2010 à l'attention de l'Etat belge.

Certaines des recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'Etat belge ont bénéficié d'une attention plus conséquente de la part de la CODE, du fait de l'actualité et/ou d'un suivi du travail préalablement mené.

Dans les lignes qui suivent, et pour chaque thématique, nous présentons un rappel de la situation, ainsi que le suivi effectué par la CODE en 2013.

#### **1) Politique générale en matière de droits de l'enfant**

##### **a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant**

De longue date, la CODE relève un manque de coordination dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées entre divers niveaux de pouvoir. Cette inquiétude est renforcée par le possible transfert de compétences dites usurpées du Fédéral vers les Communautés. Ce dossier n'a pas évolué en 2013 et nous y resterons particulièrement attentifs pour la suite.

En réponse aux Observations finales de 1995 et de 2002, la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a été créée en 2007. La CODE en est membre avec voix consultative. La CNDE est face à divers défis importants au regard de sa composition, de ses missions et de son mode de fonctionnement (un audit externe, auquel la CODE a participé comme expert et comme membre du comité de pilotage, a été réalisé en 2011-2012).

Les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas la définition de politiques suffisamment ambitieuses.

*Suivi en 2013 :*

- Suivi du dossier concernant le transfert de compétences du Fédéral aux entités fédérées.
- Participation aux travaux de la CNDE, et notamment aux réunions et échanges sur le Protocole additionnel à la Convention relatif au mécanisme de plainte (réunion du 21 juin).

## **b. Diffusion des rapports et des observations finales et suivi**

La diffusion des rapports et des observations finales du Comité des droits de l'enfant, mais aussi leur suivi, sont essentiels en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application de la Convention par tous (politiques, professionnels du secteur, grand public, enfants eux-mêmes).

*Suivi en 2013 :*

- Diffusion et suivi des rapports et observations finales du Comité, mais aussi du Rapport alternatif 2010.
- Analyse des observations finales du Comité.

## **c. Education aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant**

A ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école accessible à tous les élèves dès le début de l'enseignement primaire et jusqu'à la fin du secondaire. Les activités ne sont pas systématiques, et dépendent d'initiatives individuelles (chefs d'établissement, enseignants,...).

*Suivi en 2013 :*

- Sensibilisation, information et formation, dans la lignée des recommandations du Comité.

## **2) Pauvreté**

Bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître ces dernières années. En Belgique, 18.5% des enfants vivent dans la pauvreté ou en risque de pauvreté.

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de ses droits (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc.) et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

La plupart des mesures mises en place n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait de l'inadéquation entre les politiques et les besoins des personnes, et aussi de la profonde distance pouvant exister entre d'un côté les professionnels et les logiques institutionnelles, et de l'autre, ces publics.

S'agissant de la question spécifique de la mendicité, une proposition de loi a été déposée le 10 février 2012 en vue de modifier les articles 433<sup>ter</sup> et suivants du Code pénal relatif à

l'exploitation de la mendicité et qui vise notamment à réprimer la mendicité des enfants. Selon la CODE, la proposition est inutile en droit parce que notre arsenal législatif permet déjà de prendre des mesures à l'égard des parents qui exploitent leurs enfants dans le cadre de la mendicité ou qui mettraient en péril leur intégrité morale, physique, psychique ou sexuelle.

#### *Suivi en 2013 :*

- La pauvreté est une problématique transversale au cœur des préoccupations de la CODE.
- Durant l'année 2013, la CODE a accordé une attention particulière au lien entre pauvreté et placement, et ce à divers niveaux et moments :
  - o Dans le cadre de l'étude 2013 sur les relations enfants placés-familles ;
  - o Participation aux groupes de dialogue « Soutenir le lien dans la précarité » initiés par la Ministre Evelyne Huytebroeck, et coordonné par le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; participation au comité de pilotage du projet ;
  - o Publication d'une analyse, en mai 2013, sous le titre « La pauvreté, un motif de placement en Fédération Wallonie-Bruxelles ? » ;
- Publication d'une analyse consacrée à la recommandation européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » en juin 2013 ;
- Attention à la question de la mendicité tout au long de l'année, notamment suite au dépôt de la proposition de loi du 10 février 2012 relative à l'exploitation de la mendicité.
  - o Nombreux contacts (associations, parlementaires, etc.).
  - o Coordination et publication d'un communiqué de presse, diffusé le 6 juin 2013, et intitulé « Les acteurs de défense des droits de l'enfant défavorables à l'adoption de la proposition de loi du 10 février 2012 relative à l'exploitation de la mendicité » (26 signataires francophones et néerlandophones).
  - o Publication d'une analyse intitulée « Mendicité avec enfants : l'arsenal législatif est suffisant mais un renforcement des droits des enfants Roms s'impose », en juin 2013.
  - o La proposition de loi a finalement été retirée par ses dépositaires, ce qui constitue une excellente nouvelle pour les droits des enfants et une victoire pour notre travail de plaidoyer.

### **3) Participation**

Ces dernières années, la CODE a pu constater des progrès réalisés afin d'encourager la participation des enfants à différents niveaux. Toutefois, ce qui est réalisé en matière de participation s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables (enfants vivant dans des milieux défavorisés, en migration, porteurs de handicaps et hospitalisés, en

psychiatrie). Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

*Suivi en 2013 :*

- L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est continue et transversale. Cette question a été incluse systématiquement dans l'étude, les analyses et les prises de position de la CODE.

#### **4) Violence**

Dans le Rapport alternatif de 2010, la violence a l'égard des enfants se retrouvait évoquée à différents niveaux : violences institutionnelles (pauvreté, enfermement,...), châtiments corporels (question non légiférée en Belgique), maltraitance psychologique et/ou physique.

*Suivi en 2013 :*

- Dans la lignée d'autres travaux déjà réalisés sur la fessée et l'autorité, mais aussi d'un rapport de la Direction de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles intitulé "Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité", la CODE a réalisé une analyse sur l'impact des violences conjugales, sous le titre « Enfants victimes de violences conjugales ». Ecrite en collaboration avec la Ligue des familles, cette analyse a été publiée en décembre 2013.

#### **5) Justice juvénile**

En matière de justice juvénile, le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

Par ailleurs, le dossier dit « des incivilités » (sanctions administratives communales ou SAC), lui aussi problématique eu égard à la Convention, a une nouvelle fois été à l'agenda politique. Pour rappel, l'accord de gouvernement du 1<sup>er</sup> décembre 2011 prévoyait que la lutte contre les incivilités serait renforcée grâce à l'amélioration du système des sanctions administratives. L'augmentation du montant des amendes, ainsi que l'élargissement de la mesure à partir de 14 ans y étaient aussi évoqués. Un avant-projet de loi a été porté par la Ministre de l'intérieur. Il fut maintes fois brandi comme pouvant améliorer la sécurité des citoyens lors de la campagne en vue des élections communales d'octobre 2012. Il a finalement été voté le 24 juin 2013.

*Suivi en 2013 :*

- Poursuite du travail de plaidoyer sur le dossier des incivilités (déjà démarré en 2012).

- Diffusion d'un communiqué de presse (15 avril 2013) rassemblant 33 partenaires, dont la CODE.
- Envoi d'une lettre au politique le 23 avril, rassemblant 153 partenaires francophones et néerlandophones.
- Publication d'une analyse intitulée : « SAC et droits de l'enfant : quelle compatibilité ? » (octobre 2013).
- Participation à une manifestation symbolique contre les SAC, devant le Palais de Justice, le 20 novembre 2013.
- Parallèlement, la CODE a suivi les travaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme et a participé à deux réunions du groupe « Article 40 » (6 mai et 4 juin 2013).

## **6) Migration**

Les mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA), qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Ils se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil, la tutelle (des améliorations du fonctionnement du système de tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité, etc.

Il faut relever que, malgré la création de solutions alternatives, telles que les « maisons de retour », la loi permet encore la détention des familles dans les centres fermés. Ces lieux sont totalement inadaptés aux enfants (absence de scolarité, vie en groupe, stress permanent, etc.).

De manière intéressante, le Comité des droits sociaux (CDS) du Conseil de l'Europe a condamné la Belgique en estimant que la carence importante et persistante en matière d'accueil des enfants étrangers en Belgique constituait une violation du droit à une protection spéciale contre les dangers physiques et moraux, du droit à la protection de la santé et du droit à une protection sociale, juridique et économique garantis par la Charte sociale européenne (CSE). Cette décision, rendue publique le 21 mars 2013, a fait suite à la réclamation collective déposée par Défense des Enfants International (DEI) contre la Belgique le 27 juin 2011, qui dénonçait la situation de non-accueil en Belgique des enfants étrangers non accompagnés et des enfants étrangers accompagnés en séjour irrégulier.

### *Suivi en 2013 :*

- Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année, par différents biais.

- Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon ses forces vives, à ses activités. Le Plate-forme est coordonnée par Service Droit des Jeunes (SDJ).
- Le 31 juillet 2012, la CODE s'est associée à une requête en annulation, déposée par DEI, UNICEF, la Ligue des droits de l'Homme et le JRS contre la loi du 16 novembre 2011 relative à « l'interdiction de la détention des enfants en centres fermés ». En effet, la CODE a depuis de longues années manifesté son opposition à la détention de mineurs dans les centres fermés. La loi, censée l'interdire, la permet encore dans certaines conditions. Ce recours a été introduit par Jacques Fierens le 20 août 2012. Nous avons été informés en décembre 2013 de la décision négative de la Cour constitutionnelle.
- Publication, en décembre 2013, d'un communiqué de presse en collaboration avec nos partenaires, sous le titre « La Cour constitutionnelle valide l'enfermement d'enfant innocents ».
- Publication, en collaboration avec DEI, d'une analyse intitulée « Accueil des enfants étrangers : la Belgique est condamnée ! » (décembre).

## **7) Relations personnelles avec les parents**

Les enfants séparés de leurs parents suite à un placement, dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, sont rarement dans les meilleures conditions pour nourrir leur relation et donc pour maintenir ce qui les unit au-delà des difficultés. Pour le dire autrement, le placement sépare les familles, alors même qu'il devrait durer le moins de temps possible.

Divers obstacles empêchent ces relations (les motifs du placement, mais aussi la distance géographique, la durée du placement, les conditions de vie de la famille, etc.). Et dans bien des cas, les relations enfant-famille ne constituent pas une priorité pour des raisons de moyens, de formation, d'accompagnement et/ou de priorité à donner.

### *Suivi en 2013 :*

- Tout au long de l'année, la CODE a porté un intérêt tout particulier au droit à garder des relations personnelles de l'enfant avec ses parents, en suivi de son étude 2012, dans le cadre de son étude publiée en décembre 2013 sous le titre « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie II : Enjeux, pratiques et facteurs influençant les relations dans les situations de placement en Fédération Wallonie-Bruxelles ».
- Publication de deux analyses en lien :
  - « Prises en charge et placements par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : les motifs », avril 2013 ;
  - « Placement d'enfants : droit de vivre en famille, droit d'être protégé ou le difficile équilibre en faveur de l'intérêt de l'enfant », septembre 2013.

## **8) Enseignement, accueil et extrascolaire**

En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, les droits de l'enfant sont loin d'être respectés en matière d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et de temps libre. L'enseignement reste très largement inégalitaire, et l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, parfois dès l'enseignement maternel.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en matière d'intégration des élèves porteurs de handicap. Notons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, un décret propose une série de mesures visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement, à simplifier les dispositions administratives et à apporter une aide à tous les élèves à besoins spécifiques. Nous espérons qu'il s'agit là d'une avancée qui sera plus largement mise en œuvre.

*Suivi en 2013 :*

- Suivi du projet coordonné par Badje « L'extrascolaire sans barrière », qui a pour but de favoriser l'accessibilité des activités aux enfants issus de familles pauvres et promouvoir le droit de l'enfant au repos, aux loisirs et à la culture. En particulier, suivi du Manifeste « accueil et pauvreté », à l'attention du politique.
- Publication d'une analyse intitulée « Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités pour le politique ? », en septembre.
- Publication d'une analyse consacrée à la question de l'égalité des chances à l'école (novembre) sur base d'un rapport réalisé sur ce sujet par UNICEF Belgique, avec des jeunes (« Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent »).

## **9) Aide à la jeunesse**

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciaire) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents.

*Suivi en 2013 :*

- La CODE a été particulièrement attentive à différentes questions en lien avec l'Aide à la jeunesse et les familles, puisqu'elle a consacré son étude sur les liens entre enfants placés et familles d'origine, dans le prolongement de son étude 2012.
- Sur la question du lien entre pauvreté et placement, voyez aussi les suivis de la CODE repris sous les thématiques respectivement « Pauvreté » et « Relations personnelles avec les parents ».
- Publication, en juin, de deux analyses sous le titre « Allocations familiales. Partie 1 : hier

et aujourd'hui » et « Allocations familiales. Partie 2 : et demain ? ». Cette seconde analyse a été publiée dans le Journal du Droit des Jeunes en novembre 2013.

- Publication d'une analyse sur le nouveau tribunal de la famille et sur les avancées que constituera sa mise en place (décembre 2013).

## **10) Santé**

A intervalles réguliers, les Bilans INNOCENTI (UNICEF), entre autres, rappellent le mauvais classement général de la Belgique concernant la santé, la sécurité, les comportements à risques (tabac, grossesses précoces,...) et le bien-être subjectif des enfants.

*Suivi en 2013 :*

- Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une grande attention de la CODE, de manière transversale.

## **11) Médias et consommation**

Les médias et la consommation faisant partie de l'environnement des enfants et des adolescents, la CODE y est particulièrement attentive.

*Suivi en 2013 :*

- Suivi d'analyses publiées en 2012 sur les images des enfants et des jeunes véhiculées dans les médias audiovisuels (télévision, publicité, Internet) (avril) et sur le harcèlement sur Internet chez les jeunes (décembre).

## **12) Traite**

Si la Belgique joue un rôle pionnier au niveau international dans l'approche de la lutte contre la traite des êtres humains et de la protection des victimes, d'importantes lacunes persistent dans le système de protection mis en place.

*Suivi en 2013 :*

- Publication d'une analyse sur l'impact de la directive européenne contre la traite des êtres humains sur la protection des enfants en Belgique en collaboration avec ECPAT Belgique (octobre 2013).



## **6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail**

Travailler en réseau constitue l'essence du travail de la CODE. Elle travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Ce travail en réseau s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Des collaborations et prises de contact ont aussi eu lieu avec d'autres acteurs comme cette année avec la Fondation Roi Baudouin (FRB).

Ce travail en réseau s'établit aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à plusieurs groupes de travail. Ainsi, en 2013, la CODE a suivi et participé aux travaux de la Plate-forme Mineurs en exil, de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, et du Groupe « Article 40 ».

Depuis avril 2012, la CODE fait partie du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE).

Nous sommes aussi membre de deux réseaux internationaux, le Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN) et le Groupe des ONG pour l'application de la Convention des droits de l'enfant.

Ci-après, nous détaillons nos collaborations principales. Notons que cette liste n'est pas exhaustive, la CODE veillant à être en contact avec tous partenaires associatifs ou institutionnels, en fonction des dossiers traités.

### **1) Commission nationale pour les droits de l'enfant**

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) depuis sa création en 2007. Elle en est membre avec voix consultative. Aujourd'hui, la CNDE est dans une période de transition. Nous restons particulièrement attentifs à son évolution.

### **2) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunions du 5 mars et du 1<sup>er</sup> octobre 2013). La CODE a aussi participé à la formation organisée par l'OEJAJ sur « Comment rendre ses publications childfriendly », dispensée en décembre 2013.

En 2013, la CODE a répondu à un marché de services relatif à l'éducation à la citoyenneté qui a été déposé le 18 novembre 2013. Notre proposition a reçu une réponse négative (cf. supra).

### **3) Délégué général aux droits de l'enfant**

Cette année encore a été marquée par une bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant, notamment autour d'un travail de plaidoyer relatif à la proposition de loi sur l'exploitation de la mendicité, ou dans le cadre de l'organisation du Festival des droits de l'enfant.

Pour rappel, la CODE fait par ailleurs partie du Comité consultatif du Délégué. Ce comité est composé d'acteurs représentatifs des secteurs d'activités des droits de l'enfant et a pour objectif de mener des réflexions générales ou plus pointues sur des thématiques des droits de l'enfant. La CODE y est représentée par Frédérique Van Houcke.

La CODE a par ailleurs interviewé le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos dans le cadre des études 2012 et 2013 sur les relations entre l'enfant placé et sa famille.

### **4) Fondation Roi Baudouin**

En 2012 et 2013, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a proposé à Frédérique Van Houcke d'être présidente d'un jury de sélection d'un appel à projet relatifs aux « lieux de rencontres enfants-parents accessibles à tous » avec une attention portée aux populations vulnérables (réunion préparatoire du 26 novembre 2012).

Une nonantaine de dossiers a été déposée et transmis au jury en décembre 2012. Le jury s'est réuni le 18 janvier 2013 afin de prendre une décision ce concernant.

### **5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen**

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales et pour le suivi du Rapport alternatif.

Cette année, nous avons travaillé de concert à différents niveaux, notamment, en termes de thématiques, en ce qui concerne les mineurs étrangers et les SAC et, en termes de perspectives d'organisation, en ce qui concerne le possible transfert des compétences usurpées et le suivi du subside de la Justice.

## **6) Groupe des ONG et CRIN**

La CODE est membre du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est une coalition d'organisations internationales et non-gouvernementales travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Le « Liaison Unit » du Groupe des ONG soutient la participation des ONG, particulièrement celle des coalitions nationales, dans le processus de rapportage au Comité sur les droits de l'enfant. Il soutient également ces ONG/coalitions dans d'autres activités en relation avec la mise en œuvre de la Convention. Cette association est basée à Genève.

La CODE est aussi membre du Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN), réseau mondial indépendant et non-partisan qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales (OIG), institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant. Cette association siège à Londres.

Le Réseau compte plus de 1.400 organisations membres dans plus de 130 pays.

## **7) Eurochild**

Conscients de la nécessité d'être informés et d'agir au niveau européen, la CODE est en relation avec EUROCHILD, réseau européen actif en matière de droits de l'enfant. Jana Hainsworth, secrétaire générale d'EUROCHILD, a d'ailleurs été invitée à la réunion de la CODE de décembre 2009 pour présenter les activités d'EUROCHILD aux membres.

La question de notre adhésion ou non à EUROCHILD a été plusieurs fois débattue par les membres de la CODE. Il a été décidé de ne pas répondre positivement à la proposition d'adhésion, à ce stade en tous cas, principalement par manque de temps pour pouvoir suivre utilement les travaux.

Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité d'un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'EUROCHILD par mail. Ceci peut évoluer en fonction des forces disponibles à la CODE.

Les 10 et 11 avril 2013, la CODE a été invitée à participer à la conférence organisée par Eurochild, EAPN, et UNICEF à Dublin « Investing in Children, breaking the cycle of disadvantage ».

Elle a également participé au Policy Steering Groupe le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à Bruxelles.

## **8) Plate-forme « Mineurs en exil »**

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA). La Plate-forme comporte quatre groupes de travail : le groupe MENA, le groupe familles en migration, le groupe détention et le groupe MENAction.

En 2013, la CODE a suivi les travaux du groupe de travail relatif aux familles (réunions des 12 février et 21 mars).

## **9) Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme**

Cette année, la CODE a suivi les travaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme par voie de mails et via la présence d'une représentante de la Commission lors des réunions mensuelles de la CODE. Aucun permanent de la CODE n'a en effet suivi en personne les travaux de la Commission. Notons que pour pouvoir garantir leur liberté d'action, les commissions ne peuvent pas être constituées par des associations.

Les axes de travail principaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme sont notamment la justice des mineurs, la détention des mineurs étrangers en centres fermés, les jeunes et l'exclusion, les jeunes et la police ainsi que la psychiatisation des mineurs, ainsi que l'enseignement.

## **10) Groupe Article 40**

La CODE fait partie du groupe de travail informel contre la banalisation de l'enfermement des mineurs délinquants, appelé « Groupe Article 40 » (ex-Think tank contre l'enfermement) en référence à l'article 40 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce groupe de travail a vu le jour fin 2008.

Le contexte est le suivant : au départ, il a été constaté que le nombre de places en milieu fermé était en constante augmentation, tant du côté néerlandophone que francophone, particulièrement depuis l'ouverture du Centre Everberg en 2002. Une réflexion à plus long terme est apparue nécessaire, en prenant en considération toutes les dimensions du problème. Plus précisément, ce réservoir d'idées que constitue le Groupe Article 40 veut agir dans une perspective à plus long terme en réfléchissant de manière approfondie.

En font notamment partie : DEI Belgique section francophone, la Conseil de la Jeunesse, le Kinderrechtencommissariaat, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'Homme, la CODE, le Service du Droit des Jeunes, ainsi que diverses personnalités académiques.

La CODE a contribué à son Manifeste et à son argumentaire et a participé aux réunions des 6 mai et 4 juin 2013.

## **11) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant**

Le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) est au départ le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL) et la section belge de Défense des enfants international (DEI). Sa mission est de contribuer au débat et à la réflexion sur la place de l'enfant et de la jeunesse au sein du monde actuel, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les acteurs préoccupés par ces questions, quel que soit leur ancrage disciplinaire. Poursuivant l'objectif d'être au cœur de la complémentarité du monde académique et des acteurs de terrain, le CIDE est également associé aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) et à l'ULB.

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement: la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant.

Pour rappel, la CODE est devenue membre du CIDE le 19 avril 2012.

Le 22 mars 2013, la CODE a présenté un exposé sur l'état général de la situation des droits de l'enfant en Belgique dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant, et ce, en collaboration avec Maud Dominicy d'UNICEF Belgique qui a proposé, quant à elle, un exposé sur les indicateurs en matière de droits de l'enfant.

La CODE a aussi participé aux réunions du CIDE des 8 juillet et 28 novembre 2013.

## **12) What do you think ?**

La CODE soutient le projet « What do you think ? » (WDYT), coordonné par UNICEF Belgique, qui vise à développer la participation des jeunes les plus vulnérables. En 2013, WDYT a réalisé une recherche participative sur l'égalité des chances à l'école. Il porte le nom « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent ». Afin de valoriser ce travail, une analyse de la CODE a été publiée (« Egalité des chances : un défi urgent à relever », novembre 2013).



## **6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant**

La CODE a pour mission de développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant. Elle réalise diverses activités pour ce faire.

### **1) Présentations**

Dans un objectif d'éducation permanente, les permanentes sont notamment disponibles pour effectuer des présentations sur divers thèmes de droits de l'enfant, sur demandes extérieures (politique, associations, école, citoyens,...). En 2013, la CODE a présenté un état des droits de l'enfant en Belgique dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant organisé par le CIDE.

### **2) Festival des droits de l'enfant ZERO>18**

Depuis 2011, la CODE est invitée, par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à participer au comité organisateur du Festival des droits de l'enfant. Intitulé Festival ZERO>18, il se tient à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 1989. Son comité d'accompagnement est composé de représentants du Cabinet, de l'OEJAJ, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du DGDE, de Badje et de la CODE. 2013 a vu l'organisation de la troisième édition du Festival ZERO>18.

Le Comité d'accompagnement s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le programme (notamment diverses activités culturelles), la communication, le déroulement d'un Village des droits de l'enfant, etc. L'organisation pratique de la fête a été réalisée par un prestataire technique désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette année, le Festival s'est déroulé sur deux lieux : Charleroi (Eden et CAL) le 16 novembre et Bruxelles (Flagey) le 17 novembre. La CODE a suivi l'organisation du Village associatif à Charleroi en collaboration avec des partenaires locaux, à savoir la Maison de l'adolescent (Mado) et le CAL Charleroi.

En 2013, la CODE a participé à de nombreuses réunions dans ce cadre, et à Bruxelles (17 janvier, 19 mars, 23 avril, 17 mai, 18 septembre, 21 octobre) et à Charleroi (24 juin, 2 octobre, 30 octobre). La CODE a également assisté à la conférence de presse du 5 novembre à Flagey.

L'édition 2013 du Festival fut un grand succès tant à Bruxelles qu'à Charleroi, et ce en termes de participation du grand public, d'intérêt et de variété du programme (théâtre, concerts,

films, etc.) et de qualité des animations dans le Village des droits de l'enfant auquel 5 membres de la CODE ont participé (Charleroi : ATD Quart Monde, Ligue des droits de l'Homme et Bruxelles : Badje, Plan Belgique, UNICEF Belgique).

L'évènement à Charleroi a permis des collaborations avec de nouveaux partenaires, ce qui offre à la CODE la possibilité d'élargir son réseau à des associations carolorégiennes très actives dans le secteur des droits de l'enfant jusque-là inconnues par la CODE. Par ailleurs, à Charleroi, le Festival a touché un public plus mixte socioculturellement, ce qui est un de ses objectifs depuis le début de sa mise en place, et constitue dès lors un acquis important.

L'organisation a été évaluée et divers points paraissent pouvoir encore être améliorés (notamment le timing d'organisation). La CODE a d'ailleurs transmis une note sur les points forts et ceux à améliorer.

Le projet du Cabinet du Ministre-Président est d'organiser chaque année une fête populaire des droits de l'enfant aux alentours du 20 novembre dans diverses villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une édition 2014 est prévue.



## 6.6. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se réalisent notamment via mails. Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et événements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet est un outil important.

Le passage d'informations se réalise aussi lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2013, outre sa participation à plusieurs groupes de travail<sup>10</sup>, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts dans l'objectif de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Les travaux de la CODE sont aussi cités ou utilisés par d'autres. Citons par exemple la « Marguerite » publiée par Infor Jeunes, le Délégué général aux droits de l'enfant et d'autres acteurs à l'occasion de la dernière procédure d'inscription scolaire dans le secondaire, qui fait référence au travail de la CODE (campagne de lutte contre l'échec scolaire et de soutien à la mixité sociale).

### 1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.

Pour l'année 2013, on retiendra notamment :

- 7 février : journée d'étude sur l'hypersexualisation des mineurs, FWB ;
- 14 février : présentation du rapport « Egalité des chances à l'école : ce qu'ils en pensent », UNICEF Belgique ;
- 25 février : table ronde sur la défédéralisation de la protection de la jeunesse, CAL Bruxelles ;
- 1<sup>er</sup> mars : matinée de réflexion sur les jeunes et la violence, CAL Bruxelles ;
- 21 mars : colloque « Se conjuguer au singulier en familles plurielles », Service de placement familial L'Accueil familial, Woluwe ;
- 10-11 avril : conférence européenne : « Investing in Children, breaking the cycle of disadvantage », Eurochild, EAPN, UNICEF, Dublin ;

---

<sup>10</sup> Voir ci-dessus : le point 6.4.

- 23 avril : conférence « Famille, Familles, quelles politiques ? », Femmes prévoyantes socialistes, Bruxelles ;
- 14 mai : conférence « Basic education for change », Plan Belgique, Bruxelles ;
- 17 septembre : présentation du rapport « Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation », Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Bruxelles ;
- 17 septembre : « Grandir séparé de ses parents », CEMO, Molenbeek ;
- 24 octobre : colloque « Mon frère et ma soeur sont placés. Et moi ? », SOS enfants Brabant wallon, Wavre ;
- 19 novembre : « Pauvreté des familles et droits de l'enfant », Parlement FWB, DGDE et RWLP, Bruxelles ;
- 20 novembre : Table ronde enseignement, UNICEF Belgique, Bruxelles.

La CODE a également participé activement aux travaux du groupe de travail « Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation » (groupes institutions et familles d'accueil) : réunions des 18 avril, 23 avril, 23 mai, 28 mai, 27 juin, 4 juillet, 19 septembre. Elle a aussi été invitée à participer au comité de pilotage de ce travail par la Ministre de l'Aide à la jeunesse (réunions du 23 janvier et du 30 septembre).

## **2) Abonnements à des lettres d'infos**

La CODE est abonnée à une trentaine de lettres d'informations qui permettent de récolter des informations (événements, actualités, travail de fond) et d'alimenter le travail en réseau.

Ces lettres d'infos émanent tant d'associations que de partenaires institutionnels.

## **3) Rencontres**

Cette année a été une année particulièrement riche en rencontres diverses dans le cadre de notre étude 2013 portant sur les relations entre enfants placés dans l'Aide à la jeunesse et familles d'origine.

Voici la liste des professionnels rencontrés en 2013 dans le cadre de notre étude :

- 6 juin, Claire Meyer et Ana Duro, SASPE Notre Abri ;
- 10 juin, Jean-Vincent Couck, SAJ Bruxelles ;
- 18 juin, Geneviève Haquenne, L'Accueil, Gosselies ;
- 17 juillet, Jean-Marie Caby, SASPE Reine Astrid, La Hulpe ;
- 22 août, Chantal Fery, SAAE L'Escale, Schaerbeek.

Sans être exhaustif, pour cette année 2013, citons également les rencontres suivantes :

- 10 janvier, Christelle Trifaux, directrice du SDJ ;
- 4 mars, réunion collective relative à la proposition de loi relative à la pénalisation de la mendicité avec des enfants ;

- 4 mars, Pol Fondu, défense du travail de fin étude CIDE ;
- 18 mars, Françoise Walthéry, graphiste ;
- 16 avril, Rim Ech Chaldi, étudiant en droit ;
- 25 avril, Farah Laporte, Kinderrechtcoalitie ;
- 3 mai, Christine Mahy et Pierre Doyen, RWLP ;
- 6 mai, Amélie Mouton, Journal Droit des Jeunes ;
- 21 juin, Norbert Fanou-Ako (ESAM – Enfants solidaires d’Afrique et du Monde et Fabrice Leplat (Plan Belgique) ;
- 11 juillet, service étude ECOLO ;
- 6 août, François Monnier, Cabinet Ministre enfance Nollet ;
- 9 septembre, Nathalie de Hontheim, FESEFA ;
- 8 octobre, étudiants ULB en promotion de la santé/santé publique ;
- 31 octobre, Geneviève Huon, Amnesty international ;
- 31 octobre, Elise de Dorlodot, stagiaire 2014 CODE.

#### **4) « On parle de nous... »**

La CODE a pour objectif de diffuser largement son travail, notamment compte tenu de sa mission d’éducation permanente. Nous constatons que notre travail est utilisé par d’autres dans divers cadres. En voici quelques illustrations :

Des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais également d’autres sites. Ainsi, le portail officiel [belgium.be](http://belgium.be) propose une rubrique « droits de l’enfant » (dans la rubrique Famille/Enfants), qui reprend une dizaine d’adresses et de sites Internet. Le premier est celui de la CODE. A titre d’illustration (et d’impact), pour la période allant d’octobre 2009 à février 2014, nos données indiquent plus de 4000 visites du site de la CODE au départ du site [belgium.be](http://belgium.be).

Des liens vers notre site existent aussi sur les sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, [denseignement.be](http://denseignement.be), [d’Infor Jeunes](http://dInfor Jeunes), de l’ONE, de [journal-essentiel.be](http://journal-essentiel.be) (« L’Essentiel, l’information simple comme bonjour »), etc.

De plus, certaines de nos publications sont évoquées dans des forums. On a ainsi repéré celui de « Au féminin », dans le cadre d’un échange entre internautes sur l’hébergement d’enfants de parents séparés (octobre 2010).

Parallèlement, plusieurs supports professionnels reviennent sur les publications de la CODE. Il s’agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l’enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l’Enseignement et de l’Education permanente),

Kluwer, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ). Une action d'information relative au « Décret inscriptions »<sup>11</sup>, à l'initiative de divers partenaires (Infor Jeunes, Service Droit des Jeunes (SDJ), Délégué général aux droits de l'enfant, etc.) fait également référence au travail d'analyse de la CODE. Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'éducation permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association. Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles, etc. Les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes, étudiants etc. qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant également enrichit leurs réflexions.

## **5) Relais presse**

En 2013, la CODE a publié ou été cosignataire de plusieurs communiqués, lettres ouvertes, etc. Voyez plus haut.

Elle a été interviewée par la presse à diverses reprises :

- 28 mai, interview en direct sur la proposition de loi relative à l'exploitation de la mendicité, émission Vivacité radio « C'est vous qui le dites » ;
- 17 juin, interview par Laurent Henrard, pour les JT de 13h et 19h30 sur le Une Télé (RTBF), sur la proposition de loi relative à l'exploitation de la mendicité ;
- 24 juin, interview par Marie-Agnès Cantinaux, Journal des droits de l'enfant, sur la proposition de loi relative à l'exploitation de la mendicité ;
- 25 novembre, interview par Catherine Makereel pour le Soir (dossier sur la fessée) ;
- 12 décembre, interview par Pierre Jassogne pour Alter Echos, sur les groupes de dialogue « Familles pauvres : comment soutenir les relations ».

Il est très clair que le vecteur d'informations de la presse est un moyen de communiquer notre travail particulièrement utile et performant pour toucher le grand public.

---

<sup>11</sup> Il s'agit d'un document informatif (prenant la forme d'une marguerite) publié en mars 2011.

## 6.7. Communication

### 1) Site Internet

Notre site Internet [www.lacode.be](http://www.lacode.be) (qui a été créé en 2003, puis remodelé en 2009) présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, nos publications, de la documentation et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles. Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2013, il a bénéficié d'une moyenne de 77 visites par jour (avec des pics allant jusqu'à 223 visites sur une journée). Pour la même période, les thèmes des publications de la CODE les plus visités ont concerné : l'aide et la protection de la jeunesse (4,2 % de l'ensemble des visites du site), la famille (3,9 %), l'adoption et les origines personnelles (3,8 %), la pauvreté et la mendicité (2,9 %), les rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant (2,7%), les enfants de parents détenus en prison (2,4%) ainsi que la santé (2,4%).

Une analyse comparative avec les préférences des internautes les années précédentes suggère que les nouvelles publications de la CODE ont un grand impact sur les visites.

La rubrique « Documentation » fournit au visiteur des informations générales concernant les droits de l'enfant (textes « officiels », divers rapports généraux, etc.).

Ce site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques « Actualités » et « Agenda ». La rubrique « Actualités » reprend notamment l'information relative à de nouveaux sites, la sortie de livres ou films en lien avec les droits de l'enfant, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique « Agenda » annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. sélectionnés par les permanents ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

A ce jour, tous documents confondus, la section relative à l'agenda est la plus consultée (33,2% des visites, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente). Viennent ensuite celles relatives aux publications (32,9% soit une augmentation de 8,4% en un an), aux actualités (21,2%) puis à la présentation de la CODE (8,6%, où la page de présentation des membres est la plus visitée).

Enfin, comme précisé plus haut (section « On parle de nous »), de nombreux sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE. Les visites se font d'ailleurs en grande partie via le moteur de recherche google (preuve s'il en est que notre site est bien référencé), puis des portails d'informations et de services généraux ou spécifiques ([www.belgium.be](http://www.belgium.be), [www.droitsenfant.org](http://www.droitsenfant.org), [www.liensutiles.org](http://www.liensutiles.org)) et enfin, de sites de différents partenaires et membres (DEI, CRIN, JDJ, [bruxellestempstlibre.be/Badje](http://bruxellestempstlibre.be/Badje), CNDE,...).

## **2) Informations aux membres**

La CODE envoie et transfère très régulièrement des informations aux membres par mail.

Constatant que parfois, ces mails étaient très nombreux, nous avons pris l'initiative de rassembler dans une « feuille d'infos des droits de l'enfant » les informations non urgentes et émanant d'autres acteurs que les membres pour éviter une surcharge de mails et également afin que l'information « droits de l'enfant » soit plus directement accessible aux membres, le tri étant réalisé parmi les autres informations. En 2013, cette lettre d'information a été envoyée de manière hebdomadaire ou, selon les actualités, toutes les deux semaines.

Une réflexion est actuellement menée sur l'opportunité de réaliser une lettre d'informations au départ des informations contenues sur notre site Internet grâce au programme SPIP, qui remplacerait éventuellement la lettre d'informations des membres, qui est aujourd'hui réalisée manuellement. Une lettre d'informations à destination du grand public est par ailleurs envisagée.

## **3) Travail graphique**

Depuis novembre 2011, avec l'aide d'un graphiste, la CODE dispose d'un nouveau logo, ainsi que d'un dépliant de présentation, largement distribué auprès de ses partenaires, lors de colloques, etc.

Cette année, la CODE a fait appel à Françoise Walthery, graphiste, afin de travailler sur les couvertures des études 2012 et 2013.

## 6.8. Planification

En 2012, Maud Dominicy, Présidente de la CODE, avait initié un travail de réflexion avec les permanents de la CODE visant à une meilleure planification des activités de l'association (réunions des 20 et 27 mars 2012). Ce travail a été poursuivi en 2013 (réunion du 22 avril 2013). En novembre et décembre, l'initiative a été élargie aux membres de la CODE qui souhaitent s'investir dans cet exercice (réunions des 7 novembre et 5 décembre 2013).

Ce processus a permis de réaliser une analyse SWOT<sup>12</sup> de la CODE, présentée ci-dessous :

Points forts :

- Reconnaissance en tant qu'asbl d'éducation permanente (subside récurrent) ;
- Responsabilité en matière de rapportage (réalisation d'un rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant et suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant) ;
- Professionnalisme et expertise en droits de l'enfant ;
- Accès aux responsables politiques ;
- Années d'expérience et stabilité de l'équipe ;
- Réseau interne/externe.

Points à améliorer :

- Stratégie en termes de plaidoyer et de communication ;
- Nécessité d'un cadre stratégique ;
- Meilleure analyse du contexte ;
- Renforcement de certains partenariats ;
- Pérennisation des subsides annuels.

Défis actuels :

- Crise financière ;
- Compétences usurpées.

Opportunités à venir :

- 25 ans de la CIDE en 2014 : importante année de sensibilisation vers le grand public et le politique ;
- Exercice de rapportage auprès du Comité aux droits de l'enfant planifié en 2017 ;
- Participation possible aux autres processus de rapportage au niveau international (droits économiques et sociaux, EPU 2016).

Un projet de plan d'action pour 2014 a été élaboré en novembre et décembre 2013, en collaboration avec les membres.

---

<sup>12</sup> L'analyse ou matrice SWOT, de l'anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces), est un outil de stratégie d'organisation permettant de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau d'un domaine d'activité.

Celui-ci est établi sur la base des trois objectifs suivants :

1. Rapportage, suivi des Observations finales et plaidoyer vers le politique ;
2. Education permanente et sensibilisation vers le grand public ;
3. Renforcement de la structure de la CODE (notamment financière et en termes de visibilité) et du travail en réseau.

La réflexion et l'évaluation de nos activités seront poursuivies en 2014 et le processus élargi à tous les membres de la CODE. Un plan d'actions 2015-2017 sera réfléchi.

Nos réflexions s'axent à divers niveaux :

- Objectifs de la CODE : sont-ils toujours d'actualité ?
- Education permanente : comment améliorer le format des analyses (longueur, vulgarisation, ...) ? Comment toucher davantage le grand public ? Comment assurer un suivi à notre travail et une diffusion plus large des analyses ?
- Publics-cible ?
- Travailler ensemble : Comment mieux collaborer avec les membres ? Avec nos autres partenaires ?
- Communication : Comment mieux communiquer (en interne et en externe, en particulier vers la presse) ?
- Comment améliorer la viabilité/pérennité financière de la CODE ?



## 7. Conclusions et perspectives

L'année 2013 a été consacrée à la poursuite de nos activités d'éducation permanente, en particulier dans le cadre d'un travail de recherche sur la question des relations entre enfants placés dans l'Aide à la jeunesse et les familles d'origine. L'étude de ce sujet a été particulièrement riche notamment grâce à de nombreuses rencontres de professionnels du secteur.

Comme précédemment, nos actions d'éducation permanente ont été réalisées avec l'appui d'une bonne collaboration de nos membres, et aussi de partenaires extérieurs.

Pour la troisième fois, nous avons collaboré à l'organisation du Festival ZERO>18, grand événement populaire à destination des enfants organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention qui s'est déroulé les 16 (Charleroi) et 17 novembre 2013 (Bruxelles). Nous sommes en route vers une quatrième édition en novembre 2014.

Juin 2013 nous a amené un 13<sup>ème</sup> membre, les Services Droit des Jeunes. 2014 nous conduira très probablement vers de nouvelles collaborations puisque le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) et FAMISOL ont posé leur candidature afin de devenir, respectivement, membre et observateur de la CODE.

Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels.

Cette année fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre réseau grâce à d'étroites collaborations. Notre réseau est solide et dynamique, et reconnu comme tel.

Notre expertise s'est aussi élargie à de nouveaux domaines (aide à la jeunesse, allocations familiales, tribunal de la famille). Nous avons également poursuivi notre travail notamment relatif à la mendicité, aux sanctions administratives communales, etc.

Sur un plan financier, nous souhaitons relever que notre situation financière est restée stable en 2013. Nous sommes en effet dans une deuxième année d'un nouveau contrat-programme avec l'Education permanente pour la période 2012-2016. Notons aussi d'importantes incertitudes concernant le subsidie de la Ministre de la Justice.

En guise de conclusion, voici nos projets d'activités pour l'année à venir :

- Suivi et promotion de notre Rapport alternatif et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;
- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-

Bruxelles pour la période 2012-2016 ;

- Travail en réseau avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique ;
- Participation active aux travaux des groupes de travail que nous alimentons et qui nourrissent nos réflexions et productions ;
- Information et sensibilisation aux principes de la Convention, notamment via les actualités et l'agenda « Droits de l'enfant » de notre site Internet, ainsi que par l'entremise de nos diverses analyses ;
- Participation au comité organisateur du Festival ZERO>18, fête des droits de l'enfant, qui se déroulera en novembre 2014 ;
- Poursuite de l'exercice de planification des activités de la CODE ;
- Suivi des recherches et analyses de la CODE ;
- Mise à jour régulière de notre site Internet et création d'une lettre d'informations à destination du réseau de la CODE ;
- Poursuite du travail de communication (réflexion autour de la présentation des publications de la CODE, médias sociaux, etc.) ;
- Finalisation du règlement de travail ;
- Formation du personnel ; et
- Encadrement et formation d'un stagiaire juriste et/ou criminologue.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

**Le 20 mai 2014**

**Pour la CODE,**

**Frédérique Van Houcke  
Valérie Provost  
Juliette Panisset**